

Inrap
A l'attention de Nicole Pot
Directrice Générale de l'Inrap
7, rue de Madrid
75 008 Paris

Madame la Directrice Générale,

Au comité technique paritaire ministériel du 10 octobre 2008, Christine Albanel annonçait officiellement la délocalisation du siège de l'établissement à Reims pour 2011.

Les organisations syndicales signataires vous demandent de réaliser un audit sur l'impact de cette mesure de délocalisation sur l'établissement, ses missions et son rôle à la fois central et national dans le dispositif législatif de l'archéologie préventive.

Cet audit devra permettre de développer particulièrement les points suivants :

- la fragilité de l'Inrap ou mieux encore sa construction qui caractérise son état actuel, les savoir-faire et compétences collectives qu'il possède, son organisation déconcentrée et la nécessité d'un siège présent au cœur d'un réseau décisionnel fort en lien avec ses partenaires institutionnels et contractuels devront être étudiés avec précision et argumentés,
- puisque le ministère a l'intention de tenir compte des bassins d'emploi, il nous semble important de mesurer les capacités réelles d'accueil et d'emploi de l'agglomération rémoise dans le contexte actuel de crise économique et sociale,
- la nécessité absolue d'établir un bilan social de la délocalisation sur les personnels actuels du siège, tant en termes professionnels que personnels, est indispensable. Il est fondamental que les personnels puissent faire valoir leurs missions, leur travail mais aussi sur leurs aspirations à concilier leur vie privée et professionnelle en pareille situation. Jamais, la ministre ne leur a demandé leur avis ; il est fondamental de leur redonner la parole en de telles circonstances.
- il est tout aussi fondamental que les répercussions financières de cette décision soient évaluées,
- les bénéfices et les déficits d'une telle mesure doivent aussi être appréciés au niveau local ; à cet égard le positionnement des élus locaux doit être connu.

Nous souhaitons une communication rapide du rapport afin qu'il soit un élément dans les discussions actuelles relatives à ce projet. Ainsi, ce rapport devra permettre à l'établissement d'argumenter contre une telle mesure qui nous jugeons inconciliable avec la stabilité requise pour poursuivre sereinement la construction de l'Inrap.

Dès à présent, les organisations syndicales signataires demandent à être auditionnées dans le cadre de cet audit et d'en avoir communication dès sa publication. Par ailleurs, les administrateurs doivent en être destinataires.

Très attachées au service public de l'archéologie préventive et au rôle central de l'établissement mais aussi et surtout à ses personnels, à leurs compétences et savoir-faire, nous vous prions d'agréer, madame la directrice générale, l'expression de nos salutations syndicales les plus vigilantes.

Pour le Sgpa-CGT Pour le SNAC-FSU Pour Sud-Culture-Solidaires Pour le SNAC-FO Pour la CFDT-Culture